

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

PROJET DU COMPLEXE EPURATOIRE DE MONASTIR NORD (PCEM)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL
N° P04 / 2026

ASSISTANCE AUX MARCHES DES TRAVAUX (AMT), A LA MAITRISE D'ŒUVRE (AT/MO) ET A L'APPUI A L'ORDONNANCEMENT, AU PILOTAGE ET A LA COORDINATION (AT/OPC) DES TRAVAUX, DU PROJET DE REALISATION DE STATION D'EPURATION INDUSTRIELLE A DOMINANCE TEXTILE AU POLE EPURATOIRE MONASTIR NORD

(Capacité journalière d'environ 6.000 m³/j)

Secteur Eau et Assainissement

N° d'Identification du Projet : P-TN-EBA-002

L'Office National de l'Assainissement a eu un accord de financement sur les ressources de la Facilité de Financement du plan MATTEI (RPFF), géré par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, afin de couvrir le coût de l'Assistance aux Marches des Travaux (AMT), à la Maitrise d'Œuvre (AT/MO) et à l'appui, à l'Ordonnancement, au Pilotage et à la Coordination (AT/OPC) des travaux, du projet de réalisation de station d'épuration industrielle à dominance textile au Pôle Epuratoire Monastir Nord « PCEM », et a l'intention de l'utiliser au titre du don pour financer le contrat en objet.

Les services d'assistance prévus au titre de ce contrat comprennent les missions suivantes :

- Une mission de réalisation d'une étude de faisabilité pour la valorisation des eaux épurées industrielles (d'origine des filières textile) et leurs réutilisations dans le processus industriel des industries de textile, et Assistance à la préparation du DAO de la STEP sous la forme d'un EPC ;
- Une mission AMT pour l'évaluation des offres et l'établissement des marchés de travaux ;
- Une mission d'assistance technique à la maîtrise d'œuvre (AT/MO) comprenant une surveillance, un contrôle et une supervision des travaux de la station d'épuration.
- Une mission d'assistance et d'appui à l'ordonnancement, au pilotage et à la coordination du projet (AT/OPC) ;

La durée globale indicative du contrat est d'environ 60 mois.

Les prestations sont à caractère forfaitaire pour l'étude de faisabilité et la préparation du DAO, et à temps passé pour les autres missions. La mobilisation des experts et des techniciens à temps passé sera soit permanente soit de courtes durées.

(Suite Avis P04/2026)

L'Office National de l'Assainissement (ONAS) invite les Consultants/Groupement de Consultants à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants/Groupement de Consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils peuvent être qualifiés pour les prestations (documentations, références des prestations similaires, expériences dans des missions comparables, etc.).

Les Consultants/Groupement de Consultants doivent soumettre une liste de références, achevées et réceptionnées avant la date limite de remise des Expressions d'Intérêt.

L'évaluation des expressions d'intérêts et le classement des consultants se feront sur la base des références réalisées conformément à la méthodologie d'évaluation jointe en Annexe N°1.

La liste restreinte sera constituée au maximum de six (6) consultants d'origine géographique très diverse, dont au maximum deux (02) d'un même pays et au moins un (01) d'un pays membre régional. En cas de groupement, le pays d'origine du chef de file sera pris en considération.

Tous les documents doivent être rédigés en langue française. Les documents établis en langue autre que la langue française doivent être traduits en langue française.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Africaine de Développement », édition d'Octobre 2015, disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse « http://www.afdb.org », et au respect de la liste des sanctions de la Banque Africaine de Développement disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse « www.afdb.org/debarred ».

***Prière se référer à l'annexe 1 Méthodologie D'évaluation de La Manifestation D'intérêt**

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous à l'horaire d'ouverture des bureaux de l'ONAS (de 08h00 à 12h30 mn et de 13h30 à 17h15 mn, heure locale de Tunis), ou par voie électronique sur l'adresse « spcm@onas.nat.tn ».

Les expressions d'intérêt doivent être déposées en triple exemplaire (Originale + Copie + Copie sur clé USB) par voie postale recommandée ou par rapide poste ou remise directement avec accusé de réception au Bureau d'Ordre Central de l'ONAS à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **10 / 12 / 2026 à 10H00** (heure locale de Tunis) et porter expressément la mention :

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
32 RUE HEDI NOUIRA TUNIS 1001 – TUNISIE
TEL : (00216) 71 343 200 - FAX : (00216) 71 350 411 - E-MAIL : boc@onas.nat.tn

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL
N° P04 / 2026

ASSISTANCE AUX MARCHES TRAVAUX (AMT), A LA MAITRISE D'ŒUVRE (AT/MO) ET A L'APPUI A L'ORDONNANCEMENT, AU PILOTAGE ET A LA COORDINATION (AT/OPC) DES TRAVAUX, DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION INDUSTRIELLE A DOMINANCE TEXTILE AU POLE EPURATOIRE MONASTIR NORD

Par ailleurs, les dossiers d'expressions d'intérêt peuvent être envoyés par voie électronique au plus tard à la date limite sus indiquées à l'adresse suivante « offres.mail@onas.nat.tn ». La taille totale des pièces jointes ne doit pas dépasser 10Mb. AU cas où la taille des pièces jointes dépassera 10Mb, le candidat peut envoyer son dossier de candidature répartie sur plusieurs envois électroniques indexés comme suit : « Appel à manifestation d'intérêt N° P04 / 2026 – Numéros d'envoi/Nombre total d'envois ».

ANNEXE 1

METHODOLOGIE D'EVALUATION DE LA MANIFESTATION D'INTERET

L'évaluation de la manifestation d'intérêt international des participants sera basée sur les critères suivants :

1. Eligibilité : Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées.

2. Soumission en groupement : Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

3. Langue : Tous les documents doivent être rédigés en langue française. Les documents établis en langue autre que la langue française doivent être traduits en langue française.

4. Références du Consultant/Groupement de consultants : Le candidat doit justifier avoir réalisé les références ci-après, lesquelles doivent être achevées et réceptionnées avant la date limite de remise des expressions d'intérêt.

La notation des références sera effectuée selon leur nature et leur date de réalisation, conformément au barème suivant :

Critère	Référence		Barème de notation
R1	Références dans la réalisation d'une mission d'Assistance Technique/Maitrise d'œuvre (AT/MO)	D'une Station d'épuration d'eaux industrielles d'une capacité supérieure ou égale à 500 m³/j	**4 points** par référence
		D'une Station d'épuration d'eaux Domestique d'une capacité supérieure ou égale à 5000 m³/j	**2 points** par référence
R2	Références dans la réalisation d'une étude d'exécution (AP & DAO ou APS/APD & DAO) d'une station d'épuration d'eaux industrielles d'une capacité supérieure ou égale à 500 m³/j		**2 points** par référence

- Chaque station d'épuration est considérée comme une référence distincte, sous réserve qu'elle réponde aux exigences du critère concerné.

Les références doivent être justifiées par un procès-verbal de réception ou par une attestation de bonne fin délivrée par le maître de l'ouvrage.

En cas d'absence de justificatifs d'une référence, et si suite à la demande de la commission d'évaluation les pièces justificatives ne seront pas fournies par le candidat, la référence ne sera pas considérée. Les références en cours de réalisation ne seront pas prises en considération.

En cas de groupement, l'ensemble des références de tous les membres du groupement sera considéré.

La liste des références doit être présentée sous la forme suivante :

Type de la référence (R1 , R2)	Intitulé de la référence comprenant les caractéristiques techniques	Maître de l'ouvrage	Pays	Justificatif de la référence (PV de réception/Attestation de bonne fin)

En plus des informations fournies selon le modèle ci-haut, le consultant fournira toutes les indications susceptibles de donner une idée sur l'importance et la valeur des prestations réalisées.

5. Classement des Consultants/Groupement de Consultants :

A la suite de l'évaluation, les candidats seront classés par ordre croissant en cumulant les notes obtenues pour les deux critères R1 et R2.

Les candidats qui n'ont pas au moins une référence dans le critère R1 **et** au moins une référence dans le critère R2 ne seront pas retenus.

La liste restreinte définitive sera constituée au maximum de six (6) consultants d'origine géographique diverse, dont au maximum deux (02) d'un même pays et au moins un (01) d'un pays membre régional. En cas de groupement, le pays d'origine du chef de file sera pris en considération.

S'il arrive que plus de deux candidats d'un même pays sont préqualifiés, il ne sera retenu que les deux premiers candidats ayant obtenu les meilleures notes. En cas d'égalité dans les notes, il sera considéré le nombre de références de R1, puis R2.

Les candidats préqualifiés recevront dans une deuxième étape une DDP « Demande de Propositions » pour la réalisation des prestations requises.